

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

CIRCULAIRE DE RAPPEL

Respect de la réglementation fédérale relative aux concours officiels et aux concours non autorisés

Le Comité Départemental souhaite rappeler à l'ensemble des clubs affiliés et des licenciés les dispositions réglementaires applicables en matière d'organisation et de participation aux compétitions.

Ces rappels sont indispensables afin de garantir le respect des règles fédérales, de préserver l'équité entre les organisateurs et de protéger les intérêts des clubs affiliés à la F.F.P.J.P.

Au-delà de certaines contraintes, être licencié à un club affilié à la FFPJP, c'est aussi des avantages :

- ✓ La participation aux championnats officiels (départementaux, régionaux, nationaux) ;
- ✓ La participation aux compétitions (concours Départementaux, Régionaux et Nationaux)
- ✓ L'assurance fédérale pour les licenciés ;
- ✓ La reconnaissance par les collectivités locales ;
- ✓ Des formations d'arbitres, éducateurs et dirigeants ;
- ✓ L'intégration au réseau officiel de la pétanque française.

1. Les concours officiels

Les concours inscrits au calendrier départemental, régional ou national sont organisés conformément aux règlements de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Les clubs affiliés sont soumis à des obligations, notamment :

- obtenir les autorisations réglementaires ;
- respecter les règlements administratifs et sportifs de la F.F.P.J.P. ;
- assurer la sécurité des participants et du public ;
- disposer des assurances nécessaires ;
- appliquer les règles sportives et disciplinaires fédérales ;
- s'acquitter des redevances fédérales et départementales ;
- assurer la gestion administrative des compétitions.

Ces obligations représentent un engagement important de la part des dirigeants et des bénévoles.

2. Les concours non autorisés (« concours sauvages »)

Tout concours organisé en dehors du cadre fédéral, sans autorisation des instances compétentes de la F.F.P.J.P., est considéré comme un concours non autorisé.

Les organisateurs de ces manifestations ne sont pas soumis aux mêmes obligations administratives, réglementaires, sportives, financières et assurantielles que les clubs affiliés.

Cette situation constitue une concurrence déloyale envers les associations qui respectent les règles fédérales et participent au développement de notre discipline.

3. Participation des licenciés

Le Comité Départemental rappelle que la licence F.F.P.J.P. engage son titulaire au respect des règlements fédéraux.

En conséquence, **tout licencié qui participe à une compétition non autorisée par la Fédération s'expose à une procédure disciplinaire** conformément aux dispositions du Règlement administratif et sportif et du Code de discipline de la F.F.P.J.P.

Les sanctions peuvent aller de l'avertissement à des mesures disciplinaires plus importantes, selon la gravité des faits et les circonstances constatées par les instances compétentes.

La notion de distance entre 2 concours ne vaut que pour les concours officiels. Elle n'est pas applicable entre un concours dit « sauvage » et un concours officiel puisque par définition, un « sauvage » ne reçoit pas d'agrément d'un organe déconcentré de la fédération, donc il ne peut pas se voir appliquer des règles qui concernent les clubs affiliés.

Aucun licencié ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance de la réglementation.

4. Responsabilité des clubs

Le Comité Départemental demande aux présidents de clubs de rappeler ces dispositions à l'ensemble de leurs licenciés.

Les clubs ont un devoir d'information et de sensibilisation afin d'éviter que leurs membres ne se trouvent en infraction avec les règlements fédéraux.

Le Comité sera particulièrement vigilant lorsque des concours non autorisés seront organisés à des dates ou dans un secteur où un concours officiel figure au calendrier départemental, régional ou national.

5. Préserver notre réseau associatif

Les concours officiels constituent une ressource essentielle pour les clubs affiliés. Ils permettent de financer les écoles de pétanque, les actions de formation, l'organisation des championnats, l'entretien des installations et le développement de notre discipline.

Participer ou favoriser des concours non autorisés fragilise directement les clubs qui respectent leurs obligations et investissent quotidiennement au service de la pétanque.

Le Comité Départemental invite donc chaque licencié, chaque dirigeant et chaque organisateur à faire preuve de responsabilité et à contribuer au respect des règles fédérales.

Le Comité Départemental appliquera avec la plus grande rigueur les dispositions réglementaires prévues par la Fédération à l'encontre de tout licencié qui participerait à une compétition non autorisée.

Le respect de ces règles est indispensable pour garantir l'équité sportive, protéger les associations affiliées et préserver les valeurs de notre Fédération.